



Strasbourg, le 19 mai 2022

Le Sgen-CFDT Alsace

à

Monsieur le Directeur Académique des
Services de l'Education Nationale du
Bas-Rhin

Objet : Décharges de direction des écoles de moins de 4 classes

Monsieur le Directeur Académique,

Vous avez évoqué, lors de la dernière réunion de gestion de la crise sanitaire, la situation des décharges des directrices et des directeurs des écoles de moins de quatre classes. Vous avez assuré avoir demandé à vos IEN de faire en sorte que ces jours de décharge soient effectivement attribués, dans la mesure où la tension sur le remplacement est désormais moins forte. Il nous paraît cependant compliqué que chaque directrice et chaque directeur puisse bénéficier des 12 jours qui leur sont dus, alors même qu'il ne reste que sept semaines de classe et que, pour la plupart, seules quatre ou cinq journées de décharge leur ont été accordées jusqu'à présent.

La priorité est donc l'attribution de ces jours de décharge aux directrices et aux directeurs d'ici la fin de l'année scolaire. A défaut, nous demandons que les jours de décharge non accordés soient compensés par une indemnisation financière

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à notre demande et vous assurons de notre attachement au service public de l'Education Nationale.

Patricia GONZALEZ, secrétaire
départementale du Sgen-CFDT Alsace